

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 636

NOTES EXPLICATIVES

Le règlement numéro 636 permettra à la Ville de Saint-Hyacinthe de procéder ou faire procéder à des travaux d'ouverture d'une deuxième voie d'accès au Cégep de Saint-Hyacinthe, située au nord de l'avenue Castelnau.

Afin de voir au paiement du coût des travaux, un emprunt au montant de 5 200 000 \$ est autorisé par voie d'émission d'obligations.

Pour assurer le financement de cette somme, des taxes spéciales sont imposées en fonction de la répartition qui suit :

Taxation aux riverains de la portion de la deuxième voie du Cégep) : (20,58 %)		1 070 300 \$
Taxation à l'ensemble de la Ville :	(79,42 %)	4 129 700 \$ -----
TOTAL	(100,00 %)	5 200 000 \$

En ce qui a trait à la taxe spéciale aux propriétaires riverains, l'article 5 du règlement prévoit la possibilité pour chaque propriétaire concerné de payer par anticipation la part qui lui est attribuable suivant les formalités prévues à cet effet.

Il est à noter que le règlement numéro 636 sera soumis à la procédure d'enregistrement conformément à l'avis public à paraître dans le journal local à cet effet.

Les Services juridiques
Le 20 septembre 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 636 AUTORISANT DES TRAVAUX
D'OUVERTURE D'UNE DEUXIÈME VOIE D'ACCÈS VERS LE
CÉGEP DE SAINT-HYACINTHE, AU NORD DE L'AVENUE
CASTELNEAU ET UN EMPRUNT DE 5 200 000 \$**

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables de procéder ou de faire procéder à des travaux d'ouverture d'une deuxième voie d'accès vers le Cégep de Saint-Hyacinthe, au nord de l'avenue Castelneau;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 7 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil décrète ce qui suit :

1. Le Conseil est autorisé à procéder à des travaux d'ouverture d'une deuxième voie d'accès vers le Cégep de Saint-Hyacinthe, au nord de l'avenue Castelneau.
2. Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 200 000 \$, incluant les frais connexes, le tout tel que détaillé aux estimations préparées par le Service du génie en date du 2 septembre 2021, annexées au présent règlement pour en faire partie intégrante comme " Annexe I ".
3. Pour acquitter le coût des travaux décrits à l'article 1, y compris les frais incidents, le Conseil est autorisé à emprunter 5 200 000 \$, somme remboursable sur une période de vingt (20) ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt prévu à l'article 3, somme correspondant à 1 070 300 \$, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt une taxe spéciale répartie suivant l'étendue en front des immeubles imposables situés de chaque côté des lots formant la deuxième voie d'accès au Cégep de Saint-Hyacinthe, au nord de l'avenue Castelneau, sauf sur les lots suivants :
 - Lot P 1 969 045, du côté est de la deuxième voie d'accès, entre l'avenue Castelneau et le ruisseau Plein Champ;
 - Lots 3 104 685, 3 068 500, 6 288 118 et 3 104 686;
 - Lot 5 457 493;
 - Lot 1 969 220.

Les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe.

La section de la deuxième voie d'accès est identifiée au croquis joint comme " Annexe II " du présent règlement.

5. Le contribuable sur l'immeuble duquel la taxe prévue à l'article 4 est imposée peut en être exempté en payant en un versement la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt prévu au présent règlement, aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble; cette part est calculée sur la base du rôle d'évaluation en vigueur au moment où le contribuable effectue son paiement et, le cas échéant, en tenant compte des taxes payées en vertu du présent règlement avant ce paiement; ce paiement doit être fait avant la publication de l'avis visé à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), ou avant que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation n'accorde l'autorisation visée au quatrième alinéa de l'article 554 ou l'approbation visée à l'article 563.1 de la même loi; le montant de l'emprunt prévu au présent règlement est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article et les frais d'émission d'obligations et d'intérêts ne sont pas chargés à ce contribuable pour la partie non engagée.

6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
7. Dans le cas d'un terrain ayant front sur plus d'une rue construite ou projetée, le frontage imposable de ce terrain est établi comme suit :
 - a) le nombre de mètres du côté le plus court du lot plus le nombre de mètres de son (ses) côté(s) le(s) plus long(s), ces côtés étant ceux bornés par une ligne de rue, moins une exemption correspondant au moindre de :
 1. 30 mètres ou le nombre de mètres du côté le plus long pour les zones résidentielles et non définies;
 2. 45 mètres ou le nombre de mètres du côté le plus long pour les zones commerciales, de services, institutionnelles et communautaires;
 3. 90 mètres ou le nombre de mètres du côté le plus long pour les zones agricoles et industrielles.
 - b) le nombre de mètres de front imposable calculé en vertu du paragraphe a) du présent article, est diminué d'un nombre égal au nombre de mètres de front qui aurait déjà été imposé par des règlements antérieurs pour des travaux de même catégorie.
 - c) l'addition de ce qui précède ne peut générer un frontage imposable plus important que le frontage réel de ce côté du terrain où sont exécutés les travaux.
 - d) les charges dont un terrain est exempté sont ajoutées à celles imposables sur les terrains riverains concernés par le projet.
8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du solde de l'emprunt prévu à l'article 3, partie correspondant à 4 129 700 \$, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur réelle telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
9. Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.
10. Le Conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur du Service des finances, ou en son absence la trésorière adjointe, sous réserve de l'approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales et l'Habitation, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement.
11. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Saint-Hyacinthe, le 20 septembre 2021.

Le Maire,

Claude Corbeil

La Greffière,

Crystal Poirier

ANNEXE I

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

SERVICE DU GÉNIE

ESTIMATION DES COÛTS

PROJET VILLE : 16-48

ESTIMATION DES COÛTS :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SECONDE VOIE D'ACCÈS AU CEGEP DE SAINT-HYACINTHE, taxes nettes (selon ESTIMATION DE Consumaj du 5 août 2021 jointe) :	4 670 000 \$
SURVEILLANCE DE CHANTIER ET LABORATOIRE (+/- 6% DU COÛT DES TRAVAUX), taxes nettes	280 000 \$
FRAIS DE RÈGLEMENT (5%), taxes nettes	<u>250 000 \$</u>
Total :	5 200 000 \$

FINANCEMENT DU PROJET :

Règlement d'emprunt – Part Ville (incluant part Hydro-Québec):	4 129 700 \$
Règlement d'emprunt – Part Riverain	1 070 300 \$

MONTANT TOTAL DU RÈGLEMENT : **5 200 000 \$**

Préparé par :



Charles Laliberté, ing.
Directeur, Service du génie
Le 2 septembre 2021

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE LONGEANT LA VOIE FERRÉE DU CN ET RELIANT L'AVENUE CASTELNEAU AU CÉGEP, 3 LOTS

2021-034-G - ESTIMATION

Dossier Consummaj : C-16-05-02

Estimation au 5 août 2021

ITEM	RÉSUMÉ DES TRAVAUX	<u>MONTANT</u>
LOT 1 - Fourniture et livraison d'un ponceau et abattage d'arbres		
	Section 1.1 : Fourniture et livraison d'un ponceau	365 000.00 \$
	Section 1.2 : Abattage d'arbres et débroussaillage	70 000.00 \$
	SOUS-TOTAL LOT 1	435 000.00 \$
	Montant contractuel provisoire LOT 1	40 000.00 \$
LOT 2 - Construction d'une nouvelle voie d'accès		
	Section 2.1 : Travaux d'infrastructures, de drainage et de surface	2 622 487.50 \$
	Section 2.2 : Électricité et éclairage	256 190.00 \$
	SOUS-TOTAL LOT 2	2 878 677.50 \$
	Montant contractuel provisoire LOT 2	220 000.00 \$
LOT 3 - Travaux de construction d'un massif d'Hydro-Québec		
	Section 3.1 : Massif Hydro-Québec	833 044.00 \$
	SOUS-TOTAL LOT 3	833 044.00 \$
	Montant contractuel provisoire LOT 3	40 000.00 \$
	GRAND TOTAL AVANT TAXES	4 446 721.50 \$
	Taxes fédérales (T.P.S 5 %)	222 336.08 \$
	Taxes provinciales (T.V.Q. 9,975 %)	443 560.47 \$
	GRAND TOTAL TAXES INCLUSES	5 112 618.04 \$



Membre 002.0 5021965
2021-08-06

Date : 5 août 2021

Sébastien Benoit, ing.
numéro : 5021965

**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE LONGEANT LA VOIE FERRÉE DU CN ET RELIANT L'AVENUE
CASTELNEAU AU CÉGEP, 3 LOTS**

2021-034-G - ESTIMATION

Dossier Consumaj : C-16-05-02

Estimation au 5 août 2021

Section 1.1 : Fourniture et livraison d'un ponceau				
1.1.1	Fourniture et livraison d'un ponceau			365 000.00 \$
Total Section 1.1 : Fourniture et livraison d'un ponceau				365 000.00 \$
Section 1.2 : Abattage d'arbres et débroussaillage				
1.2.1	Abattage d'arbres et débroussaillage			70 000.00 \$
Total Section 1.2 : Abattage d'arbres et débroussaillage				70 000.00 \$
Section 2.1 : Travaux d'infrastructures, de drainage et de surface				
2.1.1	Aqueduc			5 000.00 \$
2.1.2	Égout sanitaire			132 625.00 \$
2.1.3	Égout pluvial			366 000.00 \$
2.1.4	Travaux de surface et divers			1 572 237.50 \$
2.1.5	Aménagement du site			511 375.00 \$
2.1.6	Frais généraux de chantier			35 250.00 \$
Total Section 2.1 : Travaux d'infrastructures, de drainage et de surface				2 622 487.50 \$
Section 2.2 : Électricité et éclairage				
2.2.1	Éclairage routier			90 000.00 \$
2.2.2	Feux de circulation			166 190.00 \$
Total Section 2.2 : Électricité et éclairage				256 190.00 \$
Section 3.1 : Massif Hydro-Québec				
3.1.1	Massif			833 044.00 \$
Total Section 3.1 : Massif Hydro-Québec				833 044.00 \$

**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE LONGEANT LA VOIE FERRÉE DU CN ET RELIANT L'AVENUE
CASTELNEAU AU CÉGEP, 3 LOTS**

2021-034-G - ESTIMATION

Dossier Consummaj : C-16-05-02

Estimation au 5 août 2021

ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT DES TRAVAUX
Section 1.1 : Fourniture et livraison d'un ponceau					
ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT DES TRAVAUX
1.1.1	<u>FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN PONCEAU</u>				
1.1.1.1	Ponceau rectangulaire en béton armé 3000 mm H x 4500 mm L	17.5	m	14 000.00 \$	245 000.00 \$
1.1.1.2	Extrémités biseautés (incluant parafouille)	2	un	50 000.00 \$	100 000.00 \$
1.1.1.3	Livraison et déchargement en chantier	1	global	20 000.00 \$	20 000.00 \$
				TOTAL	365 000.00 \$
Section 1.2 : Abattage d'arbres et débroussaillage					
ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT DES TRAVAUX
1.2.1	<u>ABATTAGE D'ARBRES ET DÉBROUSSAILLAGE</u>				
1.2.1.1	Abattage d'arbres	1	global	50 000.00 \$	50 000.00 \$
1.2.1.2	Élagage d'arbres	1	global	5 000.00 \$	5 000.00 \$
1.2.1.3	Débroussaillage	1	global	15 000.00 \$	15 000.00 \$
				TOTAL	70 000.00 \$
Section 2.1 : Travaux d'infrastructures, de drainage et de surface					
ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT DES TRAVAUX
2.1.1	<u>AQUEDUC</u>				
2.1.1.1	Poteau d'incendie existant à déplacer	1	un	5 000.00 \$	5 000.00 \$
				TOTAL	5 000.00 \$
ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT DES TRAVAUX
2.1.2	<u>ÉGOUT SANITAIRE</u>				
2.1.2.1	Conduite de refoulement CPV DR-18, 250 mm, en excavation	115	m	375.00 \$	43 125.00 \$
2.1.2.2	Conduite de refoulement CPV DR-18, 250 mm, en forage directionnel	100	m	750.00 \$	75 000.00 \$
2.1.2.3	Vanne 250 mm	1	un	4 000.00 \$	4 000.00 \$
2.1.2.4	Vanne 100 mm	1	un	3 000.00 \$	3 000.00 \$
2.1.2.5	Raccord à l'existant	3	un	2 500.00 \$	7 500.00 \$
				TOTAL	132 625.00 \$

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE LONGEANT LA VOIE FERRÉE DU CN ET RELIANT L'AVENUE CASTELNEAU AU CÉGEP, 3 LOTS

2021-034-G - ESTIMATION

Dossier Consumaj : C-16-05-02

Estimation au 5 août 2021

ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT DES TRAVAUX
2.1.3	ÉGOUT PLUVIAL				
2.1.3.1	Ponceaux et conduites de drainage existants à enlever	150	m	50.00 \$	7 500.00 \$
2.1.3.2	Drain 150 mm à prolonger	15	m	100.00 \$	1 500.00 \$
2.1.3.3	Conduite d'égout PEHD ou TBA 300 mm	20	m	300.00 \$	6 000.00 \$
2.1.3.4	Conduite d'égout PEHD ou TBA 450 mm	30	m	400.00 \$	12 000.00 \$
2.1.3.5	Conduite d'égout PEHD ou TBA 750 mm	15	m	650.00 \$	9 750.00 \$
2.1.3.6	Conduite d'égout PEHD ou TBA 900 mm	12	m	750.00 \$	9 000.00 \$
2.1.3.7	Conduite d'égout PEHD ou TBA 1800 mm	15	m	1 500.00 \$	22 500.00 \$
2.1.3.8	Installation d'un ponceau rectangulaire en béton armé 3000 mm H x 4500 mm L	1	global	175 000.00 \$	175 000.00 \$
2.1.3.9	Puisard	2	un	3 500.00 \$	7 000.00 \$
2.1.3.10	Excavation fossé "Branche 14"	150	m	200.00 \$	30 000.00 \$
2.1.3.11	Remblai fossé "Branche 14"	150	m	50.00 \$	7 500.00 \$
2.1.3.12	Excavation de fossé de drainage longitudinal	1800	m	30.00 \$	54 000.00 \$
2.1.3.13	Remblai de fossé de drainage longitudinal	200	m	15.00 \$	3 000.00 \$
2.1.3.14	Bassin de dissipation à construire	1	un	10 000.00 \$	10 000.00 \$
2.1.3.15	Enrochement 300-400 mm	150	m. car.	75.00 \$	11 250.00 \$
				TOTAL	366 000.00 \$

**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE LONGEANT LA VOIE FERRÉE DU CN ET RELIANT L'AVENUE
CASTELNEAU AU CÉGEP, 3 LOTS**

2021-034-G - ESTIMATION

Dossier Consumaj : C-16-05-02

Estimation au 5 août 2021

ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT DES TRAVAUX
2.1.4	TRAVAUX DE SURFACE ET DIVERS				
2.1.4.1	Pavage existant à enlever	500	m. cub.	7.50 \$	3 750.00 \$
2.1.4.2	Fondation existante à enlever	1250	m. cub.	5.00 \$	6 250.00 \$
2.1.4.3	Préparation de l'infrastructure	9500	m. car.	7.50 \$	71 250.00 \$
2.1.4.4	Conduite PEHD 100 mm et géotextile	200	m	15.00 \$	3 000.00 \$
2.1.4.5	Membrane géotextile type "Texel 7612"	9500	m. car.	2.50 \$	23 750.00 \$
2.1.4.6	Isolant rigide 60 psi, 50 mm	200	m. car.	22.50 \$	4 500.00 \$
2.1.4.7	Sous-fondation Castelnau 300 mm MG-56 ou MR-2	2500	m. car.	16.00 \$	40 000.00 \$
2.1.4.8	Fondation inférieure Castelnau 300 mm MG-56 CCDG	2500	m. car.	19.00 \$	47 500.00 \$
2.1.4.9	Fondation supérieure Castelnau 300 mm MG-20 CCDG	2500	m. car.	19.00 \$	47 500.00 \$
2.1.4.10	Pavage Castelnau - GB-20 - 100 mm (PG 64H-28)	2500	m. car.	35.00 \$	87 500.00 \$
2.1.4.11	Pavage Castelnau - ESG-14 - 70mm (PG 64E-28)	2500	m. car.	30.00 \$	75 000.00 \$
2.1.4.12	Sous-fondation Accès 250 mm MG-56 ou MR-2	7000	m. car.	14.00 \$	98 000.00 \$
2.1.4.13	Fondation inférieure Accès 200 mm MG-56 CCDG	7000	m. car.	17.50 \$	122 500.00 \$
2.1.4.14	Fondation supérieure Accès 200 mm MG-20 CCDG	7000	m. car.	17.50 \$	122 500.00 \$
2.1.4.15	Pavage Accès - GB-20 - 90 mm (PG 64H-28)	7000	m. car.	32.50 \$	227 500.00 \$
2.1.4.16	Pavage Accès - ESG-10 - 70mm (PG 64E-28)	7000	m. car.	29.00 \$	203 000.00 \$
2.1.4.17	Liant de joint "Crafco"	250	m	8.00 \$	2 000.00 \$
2.1.4.18	Préparation de l'infrastructure pour piste cyclable (en surlargeur de la rue)	1750	m. car.	9.50 \$	16 625.00 \$
2.1.4.19	Membrane géotextile pour piste cyclable (en surlargeur de la rue)	1750	m. car.	2.25 \$	3 937.50 \$
2.1.4.20	Fondation de piste cyclable 200 mm MG-56 CCDG (en surlargeur de la rue)	1750	m. car.	17.00 \$	29 750.00 \$
2.1.4.21	Fondation de piste cyclable 200 mm MG-20 CCDG (en surlargeur de la rue)	1750	m. car.	17.00 \$	29 750.00 \$
2.1.4.22	Pavage pour piste cyclable 70 mm ESG-10 (en surlargeur de la rue)	1750	m. car.	29.00 \$	50 750.00 \$
2.1.4.23	Préparation de l'infrastructure pour piste cyclable (en site propre)	1450	m. car.	10.00 \$	14 500.00 \$
2.1.4.24	Membrane géotextile pour piste cyclable (en site propre)	1585	m. car.	2.50 \$	3 962.50 \$
2.1.4.25	Fondation de piste cyclable 300 mm MG-20 CCDG (en site propre)	1450	m. car.	17.50 \$	25 375.00 \$
2.1.4.26	Fondation de piste cyclable 200 mm MG-20 CCDG (en site propre)	135	m. car.	17.50 \$	2 362.50 \$
2.1.4.27	Pavage pour piste cyclable 70 mm EB-10S (en site propre)	1450	m. car.	30.00 \$	43 500.00 \$
2.1.4.28	Pavage pour piste cyclable 60 mm EB-10S (en site propre)	135	m. car.	35.00 \$	4 725.00 \$
2.1.4.29	Bordure de béton, largeur 200 mm	400	m	75.00 \$	30 000.00 \$
2.1.4.30	Structure de béton pour glissière 210 (préfabriquée ou coulée en place)	40	m	2 000.00 \$	80 000.00 \$
2.1.4.31	Glissière type 210 A	20	m	700.00 \$	14 000.00 \$
2.1.4.32	Glissière type 210 C	20	m	750.00 \$	15 000.00 \$
2.1.4.33	Glissière semi-rigide avec profilé d'acier à double ondulation sur poteaux d'acier à fournir et installer	150	m	150.00 \$	22 500.00 \$
				TOTAL	1 572 237.50 \$

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE LONGEANT LA VOIE FERRÉE DU CN ET RELIANT L'AVENUE CASTELNEAU AU CÉGEP, 3 LOTS

2021-034-G - ESTIMATION

Dossier Consumaj : C-16-05-02

Estimation au 5 août 2021

ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT DES TRAVAUX
2.1.5	AMÉNAGEMENT DU SITE				
2.1.5.1	Enlèvement et disposition des souches	1	global	5 000.00 \$	5 000.00 \$
2.1.5.2	Barrière à sédiments	500	m	10.00 \$	5 000.00 \$
2.1.5.3	Remblai léger 140 kPa	750	m. cub.	150.00 \$	112 500.00 \$
2.1.5.4	Remblai classe "B"	1000	tonne	10.00 \$	10 000.00 \$
2.1.5.5	Gazon en plaques incluant ancrages dans les talus	2000	m. car.	20.00 \$	40 000.00 \$
2.1.5.6	Ensemencement hydraulique	10000	m. car.	7.50 \$	75 000.00 \$
2.1.5.7	Marquage de rue	1	global	10 000.00 \$	10 000.00 \$
2.1.5.8	Marquage de piste cyclable	1	global	5 000.00 \$	5 000.00 \$
2.1.5.9	Tube d'accès à purge de réseau géothermie à modifier	1	global	2 500.00 \$	2 500.00 \$
2.1.5.10	Regard à fond ouvert à installer au dessus du tube d'accès à la purge de géothermie	1	un	2 500.00 \$	2 500.00 \$
2.1.5.11	Clôture de maille 6' à installer	825	m	125.00 \$	103 125.00 \$
2.1.5.12	Clôture de maille 8' avec filet à angle à installer	325	m	350.00 \$	113 750.00 \$
2.1.5.13	Porte d'accès 4 mètres de largeur, 2 battants dans la clôture	1	un	2 500.00 \$	2 500.00 \$
2.1.5.14	Barrière d'accès existante à retirer et réinstaller	2	battant	2 500.00 \$	5 000.00 \$
2.1.5.15	Lattes d'intimité en PVC à installer dans la clôture de 8 pieds	325	m	60.00 \$	19 500.00 \$
				TOTAL	511 375.00 \$
ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT DES TRAVAUX
2.1.6	FRAIS GÉNÉRAUX DE CHANTIER				
2.1.6.1	Roulotte de chantier (à l'usage exclusif du surveillant et du laboratoire)	1	global	10 000.00 \$	10 000.00 \$
2.1.6.2	Signalisation routière et contrôle de la circulation	1	global	10 000.00 \$	10 000.00 \$
2.1.6.3	Balai mécanique aspirant	20	un	500.00 \$	10 000.00 \$
2.1.6.4	Sécurité du site	1	global	5 000.00 \$	5 000.00 \$
2.1.6.5	Inspection caméra détaillée	1	global	250.00 \$	250.00 \$
				TOTAL	35 250.00 \$
ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT DES TRAVAUX
Section 2.2 : Électricité et éclairage					
ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT DES TRAVAUX
2.2.1	ÉCLAIRAGE ROUTIER				
2.2.1.1	Conduit d'alimentation 50 mm, incluant excavation	325	m	65.00 \$	21 125.00 \$
2.2.1.2	Conducteurs	325	m	35.00 \$	11 375.00 \$
2.2.1.3	Lampadaire DEL RoadFocus RFM incluant potence à installer sur poteau HQ existant	14	un	1 500.00 \$	21 000.00 \$
2.2.1.4	Lampadaire DEL RoadFocus RFM incluant potence à installer sur un nouveau poteau de bois	3	un	2 500.00 \$	7 500.00 \$
2.2.1.5	Lampadaire DEL Roadfocus RFM avec fut type Davier en aluminium 40 pi	4	un	3 500.00 \$	14 000.00 \$
2.2.1.6	Base de béton pour fut en aluminium 40 pieds	3	un	5 000.00 \$	15 000.00 \$
				TOTAL	90 000.00 \$

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE LONGEANT LA VOIE FERRÉE DU CN ET RELIANT L'AVENUE CASTELNEAU AU CÉGEP, 3 LOTS

2021-034-G - ESTIMATION

Dossier Consumaj : C-16-05-02

Estimation au 5 août 2021

ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT DES TRAVAUX
2.2.2	FEUX DE CIRCULATION				
2.2.2.1	Fût en aluminium rond tronconique, 4.5 m de hauteur	3	un	2 500.00 \$	7 500.00 \$
2.2.2.2	Fût en aluminium rond tronconique, 12.2 m de hauteur	1	un	3 500.00 \$	3 500.00 \$
2.2.2.3	Potence en aluminium PRC 2 m de portée type treillis	3	un	1 250.00 \$	3 750.00 \$
2.2.2.4	Potence en aluminium PRC 3 m de portée type treillis	1	un	1 500.00 \$	1 500.00 \$
2.2.2.5	Potence en aluminium PRC 4 m de portée type treillis	2	un	1 750.00 \$	3 500.00 \$
2.2.2.6	Massif de fondation MF-2 à fournir et installer, incluant excavation	4	un	5 000.00 \$	20 000.00 \$
2.2.2.7	Conduit souterrain CPV 16 mm (dans les gaines)	70	m	15.00 \$	1 050.00 \$
2.2.2.8	Conduit souterrain CPV 27 mm, incluant excavation	45	m	50.00 \$	2 250.00 \$
2.2.2.9	Conduit souterrain CPV 53 mm (dans les gaines)	140	m	25.00 \$	3 500.00 \$
2.2.2.10	Gaine PEHD ou PVC DR28 150 mm, incluant excavation	60	m	100.00 \$	6 000.00 \$
2.2.2.11	Caisson de service électrique 432 mm	4	un	1 500.00 \$	6 000.00 \$
2.2.2.12	Signal horizontal lumineux DEL H4R-1	4	un	1 500.00 \$	6 000.00 \$
2.2.2.13	Signal horizontal lumineux DEL H6R-18	2	un	2 000.00 \$	4 000.00 \$
2.2.2.14	Signal pour piétons à décompte numérique	4	un	1 000.00 \$	4 000.00 \$
2.2.2.15	Détecteur lumineux pour piétons avec affiche	4	un	500.00 \$	2 000.00 \$
2.2.2.16	Système de signal sonore pour personnes ayant un handicap visuel	2	un	6 000.00 \$	12 000.00 \$
2.2.2.17	Caméra de détection avec attache	1	un	25 000.00 \$	25 000.00 \$
2.2.2.18	Câble de distribution 36 conducteurs	90	m	30.00 \$	2 700.00 \$
2.2.2.19	Câble d'amenée pour détecteur lumineux de piétons	120	m	15.00 \$	1 800.00 \$
2.2.2.20	Câble de mise à la terre	90	m	6.00 \$	540.00 \$
2.2.2.21	Alimentation aérienne et souterraine entre le poteau HQ et les contrôleurs des feux, incluant coffret de branchement, disjoncteur	1	global	9 000.00 \$	9 000.00 \$
2.2.2.22	Contrôleur des feux de circulation avec coffret CF16 à fournir et installer sur fût et raccorder, incluant mise en opération et ajustements divers	1	un	25 000.00 \$	25 000.00 \$
2.2.2.23	Panneau VDFR interdit avec attache à fournir et installer	2	un	300.00 \$	600.00 \$
2.2.2.24	Dessins d'atelier, calculs des efforts, vérifications électriques et plans tel que construit	1	global	7 500.00 \$	7 500.00 \$
2.2.2.25	Conduit de télécommunication 50 mm entre l'intersection Casavant et l'intersection Cégep, incluant excavation	100	m	75.00 \$	7 500.00 \$
				TOTAL	166 190.00 \$

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE LONGEANT LA VOIE FERRÉE DU CN ET RELIANT L'AVENUE CASTELNEAU AU CÉGEP, 3 LOTS

2021-034-G - ESTIMATION

Dossier Consumaj : C-16-05-02

Estimation au 5 août 2021

ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QTÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT DES TRAVAUX
Section 3.1 : Massif Hydro-Québec					
3.1.1	MASSIF				
3.1.1.1	Construction de canalisations de 50 à 115 mm, bétonnées et remblayées avec des matériaux de classe A : incluant tous les travaux connexes.	2592	m. de cond.	90.00 \$	233 280.00 \$
3.1.1.2	Construction de canalisations de 50 à 115 mm, bétonnées et remblayées avec les matériaux en place (classe B / matériaux classe B) ; incluant tous les travaux connexes.	4551	m. de cond.	70.00 \$	318 570.00 \$
3.1.1.3	Nettoyage et vérification des conduits existants	1089	m. de cond.	5.00 \$	5 445.00 \$
3.1.1.4	Excavation et remblayage supplémentaire selon les dimensions théoriques (remblai granulaire classe A)	10	m. cub.	200.00 \$	2 000.00 \$
3.1.1.5	Fourniture et mise en place de barres d'acier d'armature	2300	m. de barre	14.13 \$	32 499.00 \$
3.1.1.6	Liaison aérosouterraine (de 1 à 4 conduits)	1	un	2 500.00 \$	2 500.00 \$
3.1.1.7	Construction d'une chambre enfouie (pour Hydro-Québec, 2000 x 3500 x 3000H, type 3, préfabriquée)	1	un	97 000.00 \$	97 000.00 \$
3.1.1.8	Construction d'une chambre enfouie (pour Hydro-Québec, 2000 x 3500 x 2600H, type 3, préfabriquée)	1	un	90 000.00 \$	90 000.00 \$
3.1.1.9	Fourniture et installation de plaques protectrices en acier	45	m. car.	150.00 \$	6 750.00 \$
3.1.1.10	Raccordement d'une canalisation multitubulaire à un mur de béton existant incluant le forage d'un ou des trous de diamètre inférieur à 160 mm dans un mur de béton armé ou non, jusqu'à 300 mm d'épaisseur. 1 à 9 conduits	5	par endroit	5 000.00 \$	25 000.00 \$
3.1.1.11	Bris et raccordement de conduits à une canalisation existante (de 1 à 6 conduits)	1	par endroit	5 000.00 \$	5 000.00 \$
3.1.1.12	Bris et raccordement de conduits à une canalisation existante (de 7 à 12 conduits)	1	par endroit	7 000.00 \$	7 000.00 \$
3.1.1.13	Ajustement d'une cheminée	4	par endroit	2 000.00 \$	8 000.00 \$
				TOTAL	833 044.00 \$



G:\SVC_TECH PROJETS GENE\2016-16-48 CÉGEP - DEUXIÈME ACCÈS ROUTIER Acquisitions\Groupe Robin\Plan Ville (négo)\6-FRONTAGE_2021-08-31_2e Accès Cégep_16-48.dwg

GRAND RANG

BOUL. CASAVANT OUEST

2e ACCÈS AU CÉGEP PROJÉTÉ

lot # 1 967 764

lot # 3 104 694

lot # 1 969 045

Lot : 3 104 685

Lot : 6 288 118

Lot : 3 068 500

Lot : 1 969 220

Lot : 3 104 686

Lot : 6 391 850

Lot : 5 457 493

Scieur:



Service du Génie

Date	Par	Révisions
5	2021-08-31	M.L. Plan pour présentation
4	2021-08-16	T.O.L. Plan pour présentation
3	2021-08-05	M.L. Plan pour présentation
2	2021-07-21	M.L. Plan pour présentation
1	2021-06-21	M.L. Plan pour Frontage

Titre du projet:

2e ACCÈS AU CÉGEP DE ST-HYACINTHE

Titre du plan:

RÈGLEMENT D'EMPRUNT

No Projet: 16-48 Dessiné par: Maxime Leblanc, tech.
 Date: 2021-05-12 Préparé par: Charles Laliberté, ing.
 Echelle = 1:1000